



Novembre 2022

Rapport annuel provisoire du Comité de Surveillance Commun à l'ensemble des Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERin)

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie et d'épargne retraite auprès de CARDIF et d'ASSUVIE, Compagnies d'Assurance proches de BNP Paribas et de GROUPAMA. La loi a organisé son indépendance notamment à travers la composition des membres de ce Comité de Surveillance Commun (dont le principe a été adopté par les adhérents réunis en Assemblée Générale le 26 mai 2020) à l'ensemble des Plans d'Épargne Retraite individuels (PERin). Pour garantir cette indépendance, 50% au moins des membres de ce comité, élus par l'Assemblée Générale des adhérents, sont obligatoirement libres de tout lien avec l'assureur.

En adhérant au Plan d'Épargne Retraite individuel, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a pour mission de vous représenter auprès de la Compagnie d'Assurance CARDIF et de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel, consultable sur le site de vote prévu pour chaque Assemblée Générale et sur le site de l'association.

Membres du Comité de surveillance commun des Plans d'Épargne Retraite Individuels

M. **Patrick JOACHIMSMANN**, adhérent aux contrats BNP Paribas Multiplacements PER et Complice Retraite PER, nommé par le Conseil d'administration de l'Association, Président du comité,

M. **Jean-Louis CAYROL**, adhérent au contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège PER, ancien délégué général de l'association,

Mme **Patricia CHASSAGNE**, adhérente au contrat CARDIF Essentiel Retraite PER, ancienne Conseillère en Gestion de Patrimoine Indépendante,

M. **Jean-Louis KERMARREC***, adhérent au contrat CARDIF Essentiel Retraite PER, ancien délégué général de l'association,

M. **Marc MAMMANA***, adhérent au contrat PER PANTHEA, administrateur de l'UFEP

M. **Alain MARAIS***, adhérent au contrat CARDIF Elite Retraite PER, ancien Haut Fonctionnaire des ministères des Finances et de la Justice, administrateur de France Mutualiste

Mme **Ghislaine ROYER**, adhérente au contrat BNP Paribas Multiplacements PER, actuaire et sociologue.

(*) membre coopté, candidature soumise à l'AG de 2023

Le présent document provisoire fera l'objet d'une mise à jour après l'arrêté des comptes, au 31/12/2022, de l'assureur CARDIF (*).

(*) Rapport définitif consultable sur les sites internet de vote et de l'UFEP et disponible, en version papier, sur demande écrite adressée au siège de l'association à partir du 1^{er} avril 2023.

Les statuts de l'association UFEP et le rôle du Comité de surveillance peuvent être consultés sur le site : www.ufep.fr

UFEP Association d'épargnants, partenaire de CARDIF et d'ASSUVIE - Régie par la loi de 1901 et le Code des assurances (Art L.141-7 et R.141-4 du Code des Assurances) - Agrément GERP sous le n° 437 498 652/GP61 auprès de l'ACPR (Art L.144-2 et R.144-4 à R.144-17 du Code des Assurances) - Siège social bureaux : 1 rue des Fondrières, 92728 NANTERRE - contact@ufep.fr - INSEE : 437 498 652 000 35

1 - Les Plans d'Épargne Retraite Individuels (Généralités)

Rappel : L'objectif du Gouvernement en matière de produits Retraite consiste à simplifier, développer et harmoniser l'épargne longue afin de la rendre attractive. En matière d'Épargne Retraite notre pays est en effet en retard si l'on compare la part des prestations versées sous forme de retraite supplémentaire : 5% de l'ensemble des prestations de retraite servies contre 16% pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Le rôle des conseillers (distributeurs commerciaux) est de ce fait important pour bien mettre en évidence les caractéristiques des Plans d'Épargne Retraite individuels (PERin), véritablement orientés vers la préparation de la retraite, alors que l'Assurance Vie est résolument tournée vers la transmission d'un patrimoine.

Selon France Assureurs, **les transferts de contrats et les PER progressent.**

Au premier semestre 2022, 216.000 contrats d'assurance vie ont été transférés dans le cadre de la loi Pacte, hors transferts des contrats d'assurance retraite vers un plan d'épargne retraite (PER). Une nette progression par rapport au second semestre 2021 (159.000). Au total, pas moins de 8,1 Mds € ont été transférés, dont 1,8 Mds d'euros réinvestis en UC.

De leur côté, les PER continuent leur progression. Sur les six premiers mois de cette année, les cotisations versées s'élèvent à 3,3 Mds €, en hausse de 37% par rapport au premier semestre 2021. A ce montant viennent s'ajouter 7,8 Mds € de transferts de contrats d'assurance retraite (+43%). « Au total, le marché des PER commercialisés par les entreprises d'assurance enregistre ainsi des versements de 903 M € sur le mois de juin 2022 et de 11,1 Mds € depuis le début de l'année 2022 », détaille France Assureurs.

A fin juin 2022, 3,4 millions d'assurés détiennent un PER pour un encours de 41,4 Mds €.

2 - Les contrats PER gérés par l'assureur CARDIF (données au 30/09/2022)

- **BNP Paribas Multiplacements PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et rente s'élève à 18019 (14232 au 31/12/2021) dont 4 en phase de rente, pour des encours de 260 M€ (227 au 31/12/2021). Sur les 9 premiers mois de 2022 l'on relève 3900 nouveaux adhérents (7680 en 2021). 473 transferts entrants internes sont enregistrés. Sur cette période 252 sorties « totales » sont enregistrées dont 7 décès, 68 sorties pour une résidence principale, 86 rachats totaux et 72 transferts sortants (estimation).

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne (il n'y a pas encore d'adhérent en phase de rente) s'élève à 5336 (4879 au 31/12/2021), pour des encours de 205 M€ (196 au 31/12/2021). Sur les 9 premiers mois de 2022 l'on relève 496 nouveaux adhérents (2172 en 2021). 140 transferts entrants internes sont enregistrés. Sur cette période 43 sorties « totales » sont enregistrées dont 3 décès, 4 sorties pour une résidence principale, 19 rachats totaux et 13 transferts sortants (estimation).

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Nb : Les adhésions au CARDIF Essentiel Retraite sont arrêtées au profit du CARDIF Elite Retraite (cf. ci-dessous). Cela explique le phénomène d'attrition et des transferts externes constatés dans les chiffres proposés.

Ainsi : le nombre d'adhérents en phase épargne et rente à 7444 (7744 au 31/12/2021), pour des encours de 334 M€ (377 au 31/12/2021). Sur les 9 premiers mois de 2022 l'on relève 6 nouvelles adhésions. 32 transferts entrants internes sont enregistrés. Sur cette période 291 sorties « totales » sont enregistrées dont 7 décès et 206 transferts sortants (estimation).

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 7791 (4422 au 31/12/2021, année de lancement), pour des encours de 250 M€ (92 au 31/12/2021). Sur les 9 premiers mois de 2022 l'on relève 3380 nouveaux adhérents. 1120 transferts entrants internes sont enregistrés, pour une bonne partie en provenance du PER CARDIF Essentiel Retraite. Sur cette période 66 sorties « totales » sont enregistrées dont 7 décès, 26 sorties pour une résidence principale, 23 rachats totaux et 4 transferts sortants (estimation).

- **Complice Retraite PER**

Le contrat est distribué par le groupe d'assurance MATMUT. Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 1648 principalement pour ce produit relativement récent (293 adhérents au 31/12/2021), pour des encours de 2,9 M€ (1,5 au 31/12/2021). 5 sorties totales dont 4 pour une résidence principale sont enregistrées.

- **Panthéa PER**

Le contrat est distribué par une « Marketplace » nommée NORTIA (filiale du groupe DLPK implanté à Roubaix). Elle est au service des Conseillers en Gestion de Patrimoine.

Avec 80 adhérents au 30/09/2022, ce produit est en phase de lancement.

3 - Traitement des réclamations

A la suite d'une demande de l'UFEP sur l'approche exhaustive du sujet « Réclamations » par l'Assureur CARDIF les réclamations orales (CARDIF) sont maintenant indiquées et depuis le mois de mars 2022 sont également prises en compte les réclamations écrites traitées par le réseau BCEF (Retraite) de la banque BNP Paribas : à ce stade les chiffres du réseau cité restent difficiles à interpréter.

De plus il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration ont exprimé le souhait que soit mentionné dans la mesure du possible le ratio des réclamations en fonction du nombre des opérations traitées.

Par ailleurs de nouvelles recommandations ACPR concernant les réclamations sont applicables à compter du 01/01/2023. Il s'agit de diminuer les délais de réponse, faciliter la saisine du Médiateur et activer les corrections au plus tôt. Un programme « clients mécontents doit viser à améliorer le traitement du moment « clé » de la réclamation dans le cadre du parcours client.

A fin septembre 2022, on enregistrait 73 réclamations écrites (43 il y a un an) pour l'ensemble des PER gérés par l'assureur soit plus de 40 000 contrats (stable à environ 2 pour mille) et 96 réclamations orales (488 il y a un an) sont répertoriées au 30/09/2022 soit 2,4 pour mille contrats. Le principal reproche réside toujours dans les délais de traitement des transferts jugés trop longs.

4 - Versements reçus et frais pratiqués

A fin septembre 2022 le montant des versements nets effectués s'élève à **309 M€** pour l'ensemble des PER individuels. Le montant des frais prélevés sur ces versements a été conforme à ce qui est prévu aux Conditions Générales du contrat.

5 - Gestion financière

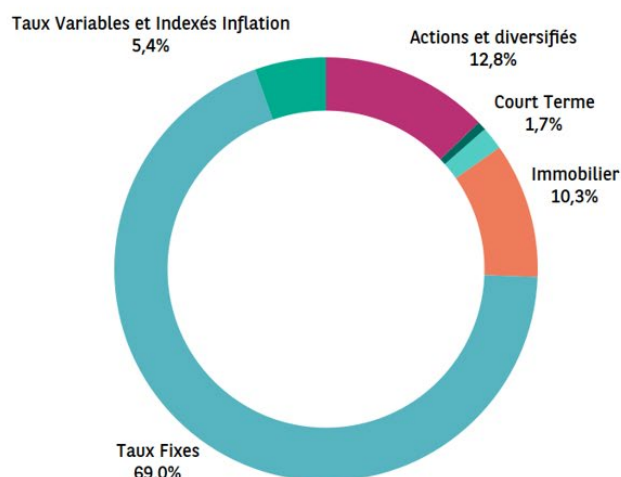
Le Fonds en Euros de CARDIF ASSURANCE VIE au 30 09 2022

Au 30 septembre 2022 la valeur du fonds en euros représentait 103,4 Mds € (v/s 115,1 Mds fin septembre 2021). Mais attention cette baisse est due pour une large part au cantonnement dès les 01/09/2022 de 7 Mds € de fonds propres dans un portefeuille dédié.

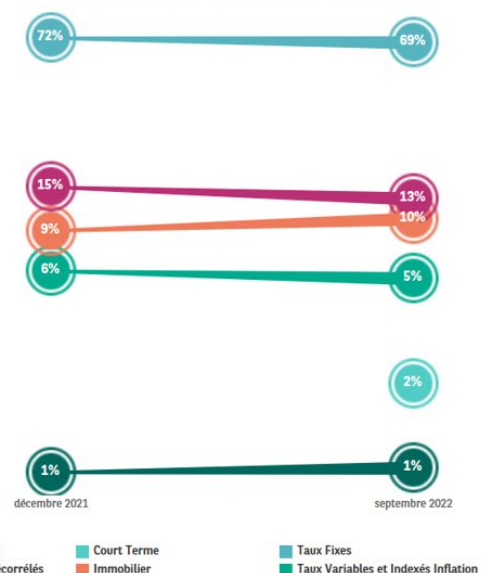
En effet la réglementation impose cette séparation des capitaux correspondant aux Fonds Propres (à l'Actif et au Passif). Afin de s'assurer que les transferts s'effectuent sans léser les adhérents assurés, l'opération se réalise sous le contrôle du régulateur, l'ACPR (« transfert homothétique »).

La structure des actifs est restée relativement stable sur la période tout en s'adaptant aux secousses (hausse des taux) qui ont impacté les marchés début 2022 :

Allocation d'actifs



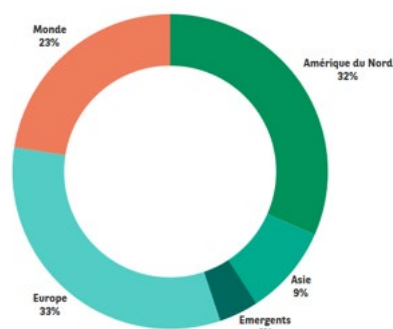
Evolution de la structure d'actifs



Les enjeux pour les gestionnaires d'actifs ont consisté à rester vigilants et réactifs face aux tensions inflationnistes, à la remontée des taux et à arbitrer au mieux les aspects de rendement entre les poches « crédit » (obligations privées), et la poche de la « dette souveraine » (obligations d'Etats) avec pour objectifs de se repositionner progressivement sur des actifs offrant des rendements plus élevés.

La poche obligataire de CARDIF Assurance VIE (devenue CARDIF RETRAITE en octobre 2022) représente 74,4% du portefeuille total et dispose d'une notation « A ». Elle est principalement investie en emprunts d'Etats (53%), européens (62%). Les Financières représentent 29% de cette poche.

Le risque Actions représentait 12,8% au 30/09/2022 principalement investi sur les valeurs Financières, le secteur technologique informatique et les produits de consommation courante. L'exposition géographique :



La poche immobilière atteint pour sa part 10,3%, centrée sur la France (79%) et l'immobilier de bureau (37%).

Les unités de compte (cf. la synthèse des choix d'UC également en annexe)

Vous trouverez en annexe (Synthèse des UC) un tableau qui résume les principales Unités de compte souscrites par les adhérents.

- **BNP Paribas Multiplacements PER**

Les adhérents ont investi sur 75 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. A elle seule la SICAV « BNP Paribas Perspectives » représente, via huit supports en UC proposés, environ 36% des encours du contrat BNP Paribas Multiplacements PER.

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 350 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. La SICAV « BNP Paribas Perspectives » représente, via huit supports en UC proposés, environ 53 M€ soit 47% des encours du contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège PER.

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 900 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. Toutes les lignes restent en deçà de 4%. Les 10 principales UC représentent environ 21% des investissements totaux.

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Les adhérents ont investi sur plus de 1160 supports en Unités de compte (UC) parmi ceux proposés. Toutes les lignes restent en deçà de 3%. Les 10 principales UC représentent environ 20% des investissements totaux.

- **Complice Retraite PER**

A ce stade récent de commercialisation une vingtaine de supports en UC ont été choisies parmi ceux proposés mais les investissements sont concentrés sur 5 lignes.

- **Panthéa PER**

150 supports en UC parmi ceux proposées ont été choisies. Les « principales lignes » représentent 35% des investissements.

o o O o o

Synthèse des UC

- BNP Paribas Multiplacements PER**

BNPP AQUA CL 0.7%	10747298,61	8,04%
BNPP PERSP LG TRM P ATT 0.7%	10351493,39	7,75%
BNPP CLIM IMPACT 0.7%	9012263,32	6,75%
BNPP ACT MONDE ISR 0.7%	7938991,5	5,94%
BNPP PERSP 2028-2030 P 0.7%	7169113,21	5,37%
BNPP PERSPECT 2025-2027 P 0.7%	6536324,75	4,89%
BNPP PERSP 2031-2033 P 0.7%	6409416,39	4,80%
BNPP DISRUPTIVE TECH 0.7%	6086089,4	4,56%
BNPP PER MDR 2025-2027 CL 0.7%	5756273,06	4,31%
BNPP PERSP 2034-2036 P 0.7%	5240649,7	3,92%

- BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

BNPP PERSP 2022-2024 P 0.7%	8834150,8	7,86%
BNPP PERSP 2028-2030 P 0.7%	8420037,65	7,50%
BNPP PERSPECT 2025-2027 P 0.7%	8184074,55	7,29%
BNPP PERSP 2031-2033 P 0.7%	7093377,93	6,31%
BNPP PERSP 2034-2036 P 0.7%	7072638,87	6,30%
BNPP PERSP LG TRM P ATT 0.7%	6907642,67	6,15%
BNPP PERSP 2037-2039 P 0.7%	4817494,35	4,29%
BNPP PER MDR 2022-2024 CL 0.7%	3639912,05	3,24%
COMGEST RENAISSANCE EUR C 0.7%	2974270,87	2,65%
BNPP AQUA CL 0.7%	2927645,29	2,61%

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

COMGEST MDE C 0.85%	8166505,24	3,83%
FID TAR 2030 EU FD A 0.85%	5329662,09	2,50%
FID TAR 2025 EU FD A 0.85%	5044531,28	2,37%
VARENNE VAL A EUR 0.85%	5013929,16	2,35%
CARMIGNAC PATRIMOINE 0.85%	4351336,74	2,04%
FIDELITY TARGET 2035 EURO FUND 0.85%	3734615,56	1,75%
FIDELITY TARGET 2040 EURO FUND 0.85%	3423918,53	1,61%
THEMATIC META FUND R/A EU 0.85%	3157419,37	1,48%
OPCI SWISSLIFE DYNAPIER P 0.85%	3102406,64	1,46%
SC TANGRAM 0.85%	3101352,35	1,46%

- **CARDIF Elite Retraite PER**

FIDELITY TARGET 2035 (EURO) FUND A EUR	4419775,77	2,67%
FIDELITY TARGET 2040 (EURO) FUND A EUR	4228446,74	2,56%
COMGEST MONDE C	3959235,97	2,39%
VARENNE UCITS - VARENNE VALEUR A-EUR	3105781,28	1,88%
FIDELITY TARGET 2045 (EURO) FUND A	3005266,34	1,82%
ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE A2 (EUR) AC	2914027,17	1,76%
PICTET TR - ATLAS P EUR CAPITALISATION	2746871,21	1,66%
APAX PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES A	2638529,27	1,59%
FIDELITY TARGET 2030 (EURO) FUND A EUR C	2418334,16	1,46%
CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC	2173842,64	1,31%

- **Complice Retraite PER**

DPAM B BONDS EUR B	1121902,75	42,0%
EMERGING EQUITY CLASSIC CAPITALISATION	354964,54	13,3%
OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE RC	354417,00	13,3%
ECHIQUEUR ENTREPRENEURS A	325130,36	12,2%
VISIONFUND - US EQUITY LARGE CAP GROWTH	271409,21	10,2%

- **Panthéa PER**

SILEX RISK MANAGED - GESTION ACTIVE DYNA	225683,69	19,93%
TAILOR CREDIT SHORT DURATION TAILOR EPAR	99637,83	8,80%
BNP PARIBAS MOIS ISR CAPITALISATION	65425,82	5,78%